



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Appel à candidatures pour la gestion d'un jardin d'agriculture urbaine « Le Pot Arago »

Cahier des charges – décembre 2023

Table des matières

Saint-Ouen 2030 Ville durable.....	2
Le jardin du Pot Arago	2
Les objectifs prioritaires	3
Les missions de la structure gestionnaire	3
Les modalités du partenariat.....	4
Qui peut répondre à cet appel à candidature ?	5
Critères de recevabilité des candidatures	5
Critères d'analyse des projets	6
Composition du jury	6
Co-construction et accompagnement.....	6
Dépôt des Candidatures	6

Saint-Ouen 2030 Ville durable

VEGETALISER, JARDINER, PARTAGER, APAISER ...

Dotée depuis 2021 d'un Schéma Directeur « Saint-Ouen 2030 ville durable », la ville de Saint-Ouen-sur-Seine a l'ambition de végétaliser et rafraîchir ses espaces publics dans tous les quartiers, en créant des espaces de nature et de fraîcheur de toutes les tailles - parcs, squares, jardins partagés, cœurs d'îlots et petits interstices de la ville. A horizon 2030, 22 espaces verts seront créés sur le territoire pour une superficie d'une dizaine d'hectares.

La Ville est porteuse d'un ambitieux projet fédérateur afin d'accompagner l'adhésion de tous les citoyens à la transition vers une ville durable. La serre Wangari, équipement municipal au service du vivant, soutient le développement de l'agriculture urbaine, la gestion de jardins pédagogiques partagés par tous les publics et accompagne la réflexion des acteurs du territoire sur la transition écologique, la place de la nature en ville et son adaptation aux défis climatiques.

Le jardin du Pot Arago

La ville de Saint-Ouen-sur-Seine est propriétaire d'un terrain d'une surface de 318m², situé au 21/23 rue Martin Levasseur et usuellement dénommé « Le Pot Arago ». Dès 2011, la Ville souhaitant favoriser la biodiversité et la présence de nature en ville a aménagé ce terrain en un jardin écologique à vocation éducative. Ce jardin est équipé de planches de cultures, d'une petite serre, de composteurs, d'une cuve à eau, d'un hôtel à insectes afin d'y permettre des pratiques de jardinage naturel avec les riverains, les enfants du quartier, et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants.



De par son insertion entre le passage Robespierre et la rue Martin-Levasseur cet espace de nature et de pleine terre, évoque proximité, vie de quartier. Entouré de maisons voisines, son usage doit être soigneusement pensé en amont. La présence sur site doit être conséquente afin de s'assurer de l'entretien de la salubrité, de la quiétude du lieu, des travaux de jardinage au fil des saisons.

Son insertion et sa superficie assez conséquente sont propices :

- à la pratique culturelle dans le respect de la charte du « jardin au naturel » de la Ville, autour de coffres de culture surélevés.
- au développement d'un lieu de repos, d'observation et de rafraîchissement autour de micro-bosquets, de fruticées, d'arbustes, judicieusement choisis pour permettre l'épanouissement de la biodiversité, notamment les insectes et les oiseaux.

L'objectif est d'offrir un espace apaisé et rafraîchi aux riverains, de créer et favoriser du lien social, accompagner l'adhésion et la participation des riverains, des habitants du quartier.

Un partenariat est donc envisagé avec une structure capable de porter la gestion et l'animation de ce jardin au sein du quartier et d'en assurer une amplitude d'ouverture au fil des saisons, notamment plus conséquente pendant les vagues de chaleur.

Les objectifs prioritaires

La gestion de ce jardin répondra à quatre objectifs :

- **Convivialité et solidarité** : le jardin aura vocation à rassembler tous les publics, et permettre du lien social dans le respect de la tranquillité du voisinage
- **Biodiversité et jardinage** : ce jardin s'inscrira dans une démarche écoresponsable (aucune utilisation de produits chimiques). Il permettra de sensibiliser à l'agriculture biologique et à la préservation de la biodiversité
- **Santé et bien-être** : espace de rafraîchissement, il permettra de sensibiliser aux enjeux écologiques et de santé et à l'urgence climatique
- **Objectif pédagogique** : un partage des connaissances, un accès à toutes et tous à cet espace, à la pratique du jardinage

Les missions de la structure gestionnaire

- Gestion et entretien permanent de l'ensemble du jardin et ses équipements
- Ouverture du jardin et accès à l'ensemble des activités vers le voisinage et tous les publics selon des modalités qui seront définies avec la Ville
- Animations du site au fil des 4 saisons avec l'accueil et l'apprentissage d'un jardinage au naturel auprès des riverains, des établissements scolaires, accueils de loisirs maternels et élémentaires du quartier Arago/Payret (4 fois par mois selon les saisons)
- Définition d'une gouvernance propre au jardin
- Application d'un règlement intérieur du site qui sera élaboré en collaboration avec la Ville
- Rédaction d'un bilan annuel portant sur les activités et le suivi de l'entretien

La structure gestionnaire s'assurera impérativement du bon fonctionnement et des bonnes relations au sein du jardin partagé, de la sécurité et de l'hygiène du site, de la tranquillité dans le respect du voisinage.

Les modalités du partenariat

- Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée entre la Ville et la structure lauréate.
- L'occupation se fera à titre gratuit, précaire et pour une durée de 3 ans. En aucun cas il ne sera possible de demander une contrepartie aux visiteurs.
- Les frais afférents à la gestion et l'entretien du jardin, aux activités notamment de jardinage seront pris en charge par la structure qui pourra candidater à des appels à projet.

Seront assurés par la structure :

- Le maintien d'un chemin de propreté (gazon, pelouses fleuries) le long des murs des propriétés voisines
- L'entretien permanent du jardin, ses clôtures, et équipements, des pelouses, gazons et arbustes,...
- L'arrachage et l'export des espèces envahissantes.
- La propreté au quotidien

Les grosses réparations portant sur les clôtures et portails - seront prise en charge par la Ville (sauf dégradations causées par les activités de la structure ou un manque d'entretien manifeste) –





Qui peut répondre à cet appel à candidature ?

Le jardin sera géré par un porteur unique.

Sont éligibles dans le cadre de l'appel à candidature, les associations Loi 1901.

Critères de recevabilité des candidatures

Pour faire l'objet d'une candidature, le projet et les actions doivent :

- **Permettre** l'adhésion et la participation des riverains, des habitants du quartier
- **Favoriser** la compréhension de l'importance de la nature en ville (sols perméables, renaturation, etc.) au regard des enjeux climatiques
- **S'appliquer** aux habitants du quartier, de la commune
- **S'inscrire** dans les enjeux et engagement de transition écologique de Saint-Ouen-sur-Seine
- **Répondre** aux enjeux climatiques et prendre en compte une ouverture renforcée au public pendant les périodes de fortes chaleurs
- **Programmer** des activités, gratuites, sur les 4 saisons
- **S'appuyer** sur les ressources locales humaines, associatives

Critères d'analyse des projets

- Convivialité et partage de l'espace
- Actions et moyens mis en œuvre pour assurer l'entretien permanent du site et ses équipements
- Expériences de pratiques écologiques de jardinage et de gestion du jardin
- Fréquence sur site et amplitude des ouvertures au public (notamment lors des vagues de chaleur)
- Participation du voisinage
- Respect des riverains (bruits, déchets, bâti, hygiène, ...)

Composition du jury

Après avis des services de la Ville, le jury décisionnel se réunira en février 2024.

Il sera composé de :

- de la 1^{ère} adjointe déléguée à la Transition écologique, aux Mobilités et à la Nature en ville
- de la conseillère municipale déléguée à la Propreté, à la Végétalisation, aux Jardins partagés, à la Qualité de l'air et de l'eau
- des élu.e.s de quartier

Co-construction et accompagnement

L'association lauréate sera accompagnée et suivie par la Serre Wangari.

Le projet sera finalisé et approfondi dans une démarche de co-construction, sur la base de la présentation et des orientations du projet, des imaginaires et attendus de toutes les parties.

La serre Wangari accompagnera également la structure au fil du temps, sur les aspects de communication et de sensibilisation des publics, notamment les scolaires, de pratiques pédagogiques sur les questions de transition écologique, d'alimentation, de pratiques de jardinage (cultures, tailles, compostage,..), et du bon suivi de l'entretien du site.

Dépôt des Candidatures

Les dossiers de candidature sont à télécharger depuis le site de la ville.

Les dossiers de candidature complétés doivent être envoyés par voie électronique à ateliervilledurable@mairie-saint-ouen.fr

Au plus tard le 05 mars 2024 à midi.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.